



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commissariats

Question écrite n° 14443

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le manque d'effectifs de police dans le 16e arrondissement de Marseille. En effet, le commissariat du 16e arrondissement manque d'effectifs à ce jour pour assurer au mieux sa mission de service public. De ce fait, dans les quartiers populaires et dans des lieux aussi attrayants que le port de L'Estaque ou les plages de Corbières, cette carence affecte nos concitoyens tout comme les fonctionnaires de police. Sur le terrain, il semble que l'écart soit toujours plus fort entre les effectifs théoriques et les effectifs réels. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir indiquer quels sont les effectifs actuels dans ce commissariat et de lui présenter les évolutions de ces effectifs entre 2005, 2006 et 2007.

Texte de la réponse

Les effectifs de la circonscription de sécurité publique (CSP) de Marseille étaient de 2 277 fonctionnaires de tous grades au 3 janvier 2005, de 2 125 au 2 janvier 2006, de 2 213 au 2 janvier 2007 et de 2 278 au 2 janvier 2008. La réalité opérationnelle commande cependant d'ajouter à ces chiffres ceux des effectifs départementaux, dont la quasi-totalité des missions est effectuée au sein de cette circonscription. Dès lors, le total des effectifs était de 2 795 fonctionnaires de tous grades au 1er janvier 2005, de 2 738 au 1er janvier 2006, de 2 842 au 1er janvier 2007 et de 2 886 au 1er janvier 2008. A ces effectifs s'ajoutent ceux des adjoints de sécurité, au nombre de 321 au 1er janvier 2005 et de 339 au 1er janvier 2008. S'agissant des effectifs du commissariat du 16e arrondissement de Marseille. Au 3 janvier 2008, ce commissariat comptait 62 fonctionnaires de tous grades. L'évolution des effectifs du commissariat s'effectue dans le cadre de la circonscription de sécurité publique, auprès de laquelle les personnels sont affectés. Plus précisément encore, le commissariat bénéficie, en fonction des besoins, de l'appui d'effectifs départementaux (brigade anti-criminalité, formation motocycliste urbaine, compagnie départementale d'intervention, etc.). A ces policiers peuvent aussi s'ajouter ponctuellement ceux des compagnies républicaines de sécurité (CRS). La circonscription de Marseille et le département des Bouches-du-Rhône bénéficieront de la prochaine création de deux unités territoriales de quartier, ainsi que d'une compagnie de sécurisation.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14443

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 290

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3082